



C.S.E. TELEPERFORMANCE FRANCE

DECLARATION A LA REUNION ORDINAIRE

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR – 30 AVRIL 2021

CONSULTATIONS OBLIGATOIRES SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE, POLITIQUE SOCIALE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Vous procédez ce jour à la présentation des consultations annuelles ou récurrentes obligatoires concernant la situation économique financière, la politique sociale et les orientations stratégiques de l'entreprise, sans la présentation des documents obligatoires.

Nous tenions à vous faire le rappel de nos demandes du 23 Septembre dernier lors de la consultation annuelle de l'an dernier, finalement rien n'a vraiment changé.... Sauf à nous faire la guerre sur nos grèves par exemple.

En effet, nous constatons que le dialogue social est toujours difficile aucune avancée notable par exemple lors des négociations (avenant CSE, GEPP et TT par exemple) même si la situation et le contexte en lien avec la crise sanitaire toujours en cours en France et à travers le monde n'est pas simple pour personne.

Dans le cadre de ces consultations du 23 Septembre dernier SUD avait réclamé :

- Une véritable politique commerciale pour renforcer et développer les activités qui permettront un nouvel élan, en améliorant le résultat financier et opérationnel de l'entreprise,
- Une réduction massive des emplois précaires avec un plan de CDISATION véritable et en remplaçant aussi les CDI partis par des CDI,
- Une amélioration sensible des relations sociales entre la direction et les IRP, en mettant les moyens nécessaires localement d'abord et puis en respectant le fonctionnement du CSE et des syndicats dans le cadre des négociations,
- Un travail conséquent concernant les conditions de travail en lien avec les instances et la commission de suivi RPS par rapport au Télétravail, aux nouveaux outils, etc...
- Une politique concernant les nouveaux métiers plus en lien avec la réalité de l'entreprise et en discussion constante avec les syndicats, comme la formation professionnelle qui devrait être prise en charge de façon plus importante et plus valorisée dans le cadre des parcours professionnels.
- Un deuxième volet de distribution de la prime Macron, avant le 31 décembre 2020, pour les salariés ne l'ayant pas obtenue au courant de l'été dernier. (nous réclamons cette prime pour cette année 2021 aussi, avez-vous une réponse heureuse à nous communiquer ?)